



Habilitation électrique TC1- Non Electriciens

Programme commun pour

BO-H0-H0V / BS / BE manœuvre (1/2)

Objectifs :

Donner au participant les connaissances et savoir-faire lui permettant de connaître les risques électriques, savoir s'en protéger, effectuer des interventions simples sur les installations électriques basse tension.

Public concerné :

Personnel non électricien n'ayant aucune connaissance en électricité, mais capable de comprendre les instructions de sécurité. Ce programme est destiné aux exécutants, chargés de chantier, manœuvres.

Durée :

Stage de trois journées de formation 18 heures théorique, 3 heures de pratique

Prérequis :

Aucun prérequis

Moyens pédagogiques :

Salle de Formation, vidéo, diaporama, présentation d'appareillages et de matériels de sécurité

Tarif :

3 jours 565,00 € HT

Nb. participants :

6 à 10 personnes

Programme :

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu.
- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
 - Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
 - Identifier les limites et les zones d'environnement
- Décrire le principe d'une habilitation
- Donner la définition des symboles d'habilitation
 - Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation
- Lister les prescriptions associées aux zones de travail
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.)
 - Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés.



Habilitation électrique TC1- Non Electriciens Programme commun pour B0-H0-H0V / BS / BE manœuvre (2/2)

- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
 - S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'article 13.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13
 - Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

Validation :

Un contrôle des connaissances par QCM est effectué en fin de stage.

Un avis préparatoire à l'habilitation du salarié par son employeur, visé par le formateur, est transmis à l'entreprise à l'issue de la formation.